

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/12

Sur le rapport d'Alain GREGOIRE

Révision des tarifs des usagers du Centre de Congrès AGORA à Aubagne

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a confié à la société SEMAGORA, l'exploitation et la commercialisation du Centre des Congrès AGORA situé sur la commune d'Aubagne par contrat d'affermage.

La durée du contrat est de 10 ans. Il a pris effet le 1^{er} janvier 2012 et prendra fin le 31 décembre 2021.

L'article 27 du contrat d'affermage stipule que les tarifs contractuels sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année par la formule suivante :

$$P = P0 \frac{SYN}{SYN0}$$

Dans laquelle :

P = prix révisé des prestations exécutées

P0 = prix prévu dans le contrat au mois "zéro" (janvier 2012)

SYN = indice SYNTEC connu au moment de la révision (septembre 2016) soit 257.

SYN0 = même indice que le précédent au mois zéro (janvier 2012) soit 238,60.

Les tarifs ainsi révisés doivent recueillir l'approbation de l'assemblée délibérante avant leur entrée en vigueur. C'est l'objet de la présente délibération.

Ainsi, la nouvelle grille tarifaire usagers, avant et après révision, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 est annexée au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat d'affermage pour la gestion du Centre des Congrès AGORA à Aubagne en date du 23 décembre 2011 conclu avec la SEMAGORA ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 29 novembre 2016.

Considérant

- L'obligation de réviser les tarifs de la délégation de service public au 1^{er} janvier 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la révision des tarifs des usagers du Centre des Congrès AGORA situé à Aubagne, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 suivant l'annexe jointe.

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-12-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016